

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, des demandes d'enregistrement sont en instance tant au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, on demande l'enregistrement d'une marque de certification. Aux États-Unis, une demande de marque est acheminée. Si je comprends bien, la Société canadienne des brevets et d'exploitations Limitée a déposé des demandes détaillées de brevet dans les deux pays.

L'intérêt de l'industrie canadienne ne réside pas dans la protection du brevet comme telle. A bien des égards, on pourrait dire que Telidon est l'enfance de l'art. C'est une question de savoir-faire. La protection par brevet est impossible dans bien des cas.

Pour ce qui est de Telidon, l'industrie canadienne a profité d'une avance d'environ une année sur ses concurrents d'autres pays. Personne ne croit vraiment que le système ne peut pas être imité ou produit dans d'autres pays. En ce moment, les Canadiens ont, grâce surtout à la politique du gouvernement, une avance de douze mois sur leurs concurrents.

* * *

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES MUNICIPALITÉS COMME COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Dans un discours prononcé la semaine dernière à Regina devant la Fédération canadienne des municipalités, le ministre a dénoncé le fait que les municipalités n'étaient pas des collectivités publiques juridiquement reconnues comme telles dans le nouveau projet constitutionnel du gouvernement. Cette proposition a-t-elle été débattue au cabinet? Le ministre se faisait-il le porte-parole d'une politique gouvernementale en déclarant alors que les conseils municipaux devraient être reconnus comme constituant un troisième palier de gouvernement dans la constitution canadienne?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déclaré à la réunion de la Fédération canadienne des municipalités qu'il y a lieu de croire, avec la décision prochaine de la Cour suprême du Canada sur le projet constitutionnel, que la question de négociations continues entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral que préconise la résolution adoptée et soumise par la Chambre à la Cour, et la question des rapports devant exister entre tous les paliers de gouvernement seront sans nul doute à l'ordre du jour des rencontres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans un proche avenir.

En prenant cette position j'ai eu l'impression de traduire du moins en ce qui concerne les municipalités, le point de vue de un député sur trois à la Chambre des communes qui à un moment donné a exercé des fonctions électives au niveau de la localité. Je suis sûr que ces députés ainsi que beaucoup d'autres à la Chambre reconnaissent que les gouvernements locaux jouent un rôle très important en matière gouvernementale au Canada et qu'ils devraient avoir leur mot à dire sur l'organisation étatique future du Canada.

LA SITUATION FUTURE DES MUNICIPALITÉS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier

Questions orales

ministre. Ceux d'entre nous qui ont occupé des postes à l'échelon municipal estiment qu'il doit exister un dialogue permanent avec les municipalités dont le rôle doit être précisé, mais il est certain que cette question doit faire l'objet d'ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. On sait que les municipalités sont assujetties aux lois provinciales et dépendent des gouvernements provinciaux. Comme l'a dit le ministre, le gouvernement entend-il soutenir, à l'occasion de futures conférences avec les gouvernements provinciaux que les municipalités peuvent être considérées comme des personnes morales prévues dans la constitution canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, de nombreux ministres et moi-même avons déjà été saisis de cette question. A peu de chose près, nous avons adopté la position générale énoncée par le ministre. Nous convenons qu'aux termes de la constitution actuelle, cette question relève de la compétence provinciale et que toute modification dans ce domaine devra faire l'objet de consultations préalables.

Il est certain qu'il existe d'excellentes raisons d'accorder un statut aux municipalités dans le cadre de la constitution. Naturellement, cela doit être débattu avec les gouvernements des provinces. Nous croyons que la question se posera à un moment donné quand nous aborderons la répartition des pouvoirs. Nous n'avons pas d'échéancier précis pour l'instant, mais je crois que les municipalités ont d'excellentes raisons de chercher à être reconnues comme entités distinctes comme les ministres ont d'excellentes raisons, je pense, de les appuyer.

Vous vous souviendrez, madame le Président, qu'au moment où l'on nous a demandé à la conférence constitutionnelle de septembre dernier d'entendre les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, nous avons rappelé à la Chambre que les représentants municipaux étaient également élus et qu'ils représentaient la population. De cette manière, notre position est à peu près celle qu'a énoncée le ministre.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'INVESTISSEMENT DANS D'IMPORTANTES PROJETS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 28 mai 1981, l'honorable Bud Olson, ministre d'État chargé du Développement économique, déclarait que le gouvernement fédéral envisageait d'importants investissements dans un réseau de transport septentrional et de production hydro-électrique. Je demande au ministre quels projets précis dans le domaine du transport, à quelles routes, chemins de fer, ports et pipe-lines le ministre d'État chargé du Développement économique faisait allusion, et à quels projets hydro-électriques.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, si le député veut savoir quelles sont les priorités en ce qui a trait à une infrastructure de ce genre, des installations hydro-électriques et des routes, je lui fournirai volontiers des précisions, comme je suis disposé à le faire devant un comité permanent. Si le député veut savoir exactement ce à quoi songeait le sénateur Olson, je crois qu'il ferait mieux de le lui demander.